



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2011/3

Le 28 janvier 2011

**Jugement n° 2867 du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail
sur requête contre le Fonds international de développement agricole
(requête pour avis consultatif)**

Prorogation des délais pour la présentation des observations écrites

LA HAYE, le 28 janvier 2011. Le président de la Cour internationale de Justice, M. Hisashi Owada, a prorogé les délais pour la présentation des observations écrites dans la procédure relative à la demande d'avis consultatif émanant du Fonds international de développement agricole (FIDA) concernant le jugement n° 2867 rendu par le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (ci-après dénommé «le Tribunal»).

Par ordonnance du 24 janvier 2011, le président de la Cour a reporté au 11 mars 2011 la date d'expiration du délai dans lequel les Etats ou organisations ayant présenté un exposé écrit pourront présenter des observations écrites sur les autres exposés écrits conformément au paragraphe 4 de l'article 66 du Statut, ainsi que la date d'expiration du délai dans lequel des observations éventuelles de la requérante dans la procédure l'opposant au Fonds devant le Tribunal pourront être présentées à la Cour.

Cette prorogation de délais fait suite à une demande en ce sens émanant du conseiller juridique du FIDA dans une lettre datée du 21 janvier 2011 et reçue au Greffe le même jour. Il est rappelé que, initialement, par une ordonnance en date du 29 avril 2010, la Cour avait notamment fixé au 31 janvier 2011 la date d'expiration de ces délais.

Dans son ordonnance du 24 janvier 2011, le président de la Cour a précisé que le conseiller juridique du FIDA avait présenté, le 19 octobre 2010, un exposé écrit du Fonds et, le 26 octobre 2010, un exposé de l'opinion de la requérante. Il a également indiqué que, le 28 octobre 2010, l'ambassadeur de l'Etat plurinational de Bolivie au Royaume des Pays-Bas avait présenté un exposé écrit du Gouvernement de la Bolivie. Ces écritures avaient été présentées dans les délais fixés par la Cour à cet effet.

La suite de la procédure a été réservée.

Historique de la procédure et informations de nature générale sur les procédures consultatives

L'historique de la présente procédure ainsi que des informations de nature générale sur les procédures consultatives figurent dans le communiqué de presse n° 2010/14 du 11 mai 2010.

Le texte intégral de l'ordonnance du président de la Cour sera prochainement disponible sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org). Le texte des exposés écrits est confidentiel à ce stade de la procédure.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)